



## UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

- 

**Amélie BARBIER**  
Elue CSE  
06 32 45 97 65
- 

**Valérie PERRIOLLAT**  
Elue CSE et CSSCT  
04 78 92 23 68
- 

**Maud DESJOURS**  
Elue CSE et CSSCT
- 

**Thibault MARQUET**  
Elu CSE et CSSCT  
06 85 47 76 76
- 

**Stéphanie ALLMANG**  
Elue CSE  
06 19 39 35 54
- 

**Xavier MICHEL**  
Elu CSE
- 

**Marine AMADO**  
Elue CSE et CSSCT  
04 78 92 26 88
- 

**François LOFEK**  
Elu CSE et CSSCT  
06 68 10 00 45
- 

**Dominique FOURNIER**  
Elue CSE
- 

**Lionel RATTN**  
Elu CSE et CSSCT
- 

**Sandrine MOYA**  
Elue CSE
- 

**Mickaël ROCHE**  
Elu CSE
- 

**Jérémy SAMAK**  
Représentant syndical

## LE FLOU ARTISTIQUE DES MESURES SALARIALES :

« RA privé » : les élus CFDT ont interpellé, encore et toujours, la direction sur le sort des Responsables d'Agence concernant les rémunérations « repères ». Bien qu'ils soient rattachés à un métier de « privé » ou de « pro », avec les mêmes opportunités métiers, poids de poste... ils ne sont pas concernés par ces mesures.

La direction ne donne pas d'explications logiques à cela, elle précise que le changement de poste d'un conseiller privé vers « RA privé » engendre un changement de code métier, qui a pour conséquence une remise à zéro de l'ancienneté sur le poste de « privé ».

Ce sera donc l'évaluation managériale qui permettra de faire la différence, en attendant, espérons-le, une prise de conscience de cet illogisme par notre direction.

**Mesure de convergence** : lors du CSE d'avril, la CFDT a interrogé la direction sur le mode de calcul de ces mesures. Celle-ci nous a répondu qu'il s'agissait d'un algorithme complexe qui ne pouvait pas être détaillé au sein de cette instance. L'opacité reste donc de rigueur.

Le PV de désaccord des NAO évoque une seconde campagne de Mesures Salariales Individuelles « de convergence » qui interviendra en mai et juin 2025, avec une rétroactivité en février. La direction nous a informé que celle-ci concernera majoritairement des fonctions supports spécifiques présentes sur Villejuif, sans nous donner plus de détails. Ces mesures de convergences vont s'effectuer sur 2 années consécutives (2025 et 2026). Aucune autre mesure salariale ou changement de poste ne pourra venir impacter ce second versement. La CFDT veillera à ce que cet engagement soit tenu et invite les collègues à rester vigilants.



## LCL MON PATRIMOINE

Ce logiciel promet de délivrer aux clients des conseils à forte valeur ajoutée afin d'accroître la satisfaction. Cet outil peut être utilisé en autonomie par le client, en amont d'un RDV par exemple, ou avec le gestionnaire de compte. LCL mon patrimoine permet d'aborder différentes thématiques comme la prévoyance, la retraite, la transmission ou l'optimisation fiscale. Ce logiciel vient en appui de la commercialisation de nos différents produits (prêts immobilier, angle neuf ...). Notons que tous les collègues du réseau, même les équipiers d'appuis devraient être formés à ce nouvel outil. Cette formation s'effectuera sur ½ journée en distanciel, avec la présence d'un coach. La Banque Privé, ouvrira le bal avec une formation dès fin avril, sur une version transitoire du logiciel. Celle-ci se déploiera ensuite à partir de la semaine 39 (22 au 27 septembre) sur la version définitive à l'ensemble des salariés du réseau.

La CFDT déplore le fait qu'une grande partie des collègues aura à utiliser de manière autonome, la version transitoire de « LCL mon patrimoine » sans être formée en amont dessus. Espérons que les clients et les managers feront preuve de compréhension...

## VASSES COMMUNIQUANTS ENTRE LES PORTEFEUILLES

La direction n'avait pas fait de revue de filière depuis la mise en place des segmentations en 2019 et s'est attachée, ces dernières semaines, à faire le point. Vous avez vu les conséquences en agence puisque les clients « patrimoniaux », « dynamiques » et « pépites » ont été transféré dans les portefeuilles de privés avec l'ambition qu'ils soient constitués de cette clientèle à hauteur de 90%. Un O2C doit apparaître dans les prochains jours pour contacter les nouveaux clients présents dans les portefeuilles.

La CFDT a alerté la direction sur la contribution des Conseillers Particulier sur certains items qui pourraient être diminués et impacter leur RVP avec le retrait de leurs clients les plus appétants.

Nous avons aussi interpellé la direction sur le poids des portefeuilles déjà conséquent pour certains. Nous rappelons que les métriques définies par LCL sont de 800 clients pour un conseiller privé et 1000/1500 clients pour un conseiller particulier (base temps pleins). Notons qu'en plus de cette réorganisation, les transferts des clients de la Banque Privée devraient intervenir dans les prochains mois. Vos élus suivront de près ces évolutions et seront vigilants sur ces différents points à court et moyen terme.

## IMPULSION PRO / PRIVE

« Impulsion pro » : cette formation s'adresse aux « conseillers particuliers » et « privés » qui ont été validés sur une prise de poste de conseillers « professionnel ». Il s'agit de 3 mois de formation pour les préparer à leur futur métier.

« Impulsion Privé » : elle concerne nouveaux arrivants chez LCL sur des postes de privés. Cette formation leur permettra une meilleure intégration.

Il est envisageable de postuler ensuite pour une formation diplômante (exemple : master avec l'IFCAM).

## WORKLIFE : TOUJOURS EN ATTENTE D'INFORMATIONS

Tous les salariés doivent être dotés de cette nouvelle carte mais comme elles sont envoyées par lot, il est probable que certains d'entre vous ne l'ai pas encore réceptionnée. Les tickets restaurants seront crédités fin avril sur la carte. La direction fera différentes informations dans les prochaines semaines sur les modalités d'utilisation et les différents avantages de cette carte. Nous vous laissons les coordonnées de l'assistance au besoin :

[support@worklife.io](mailto:support@worklife.io) ou 01 89 71 91 96

### En Bref ...

- LCL accompagne les victimes de violences économiques en leur proposant un parcours d'ouverture de compte spécifique.
- Rémunération Variable Collective (intéressement / participation) : la prime de vie chère est à intégrer dans le calcul de cette prime.
- Jours de fractionnement : pour leur calcul, vous devez prendre en compte que les jours de congés acquis au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. Les jours de CET, qui seraient posés dans l'année, n'auront pas d'impacts.
- **2 nouveaux week-ends** sont planifiés avec le reliquat de l'enveloppe « voyage » de 14000 euros (30 personnes):
  - \* SEVILLE : 3 jours et 3 nuits, du 25 au 28 septembre 2025, budget prévisionnel : 559 euros + 40 euros de bagage ;
  - \* LONDRES : 3 jours et 2 nuits, du 10 au 12 janvier 2026, pensez à **commander l'ETA** ! Budget prévisionnel : 630 euros (1,50% du voyage pour l'assurance garantie sanitaire + 1% du voyage pour bloquer la devise au taux du jour).



Retrouvez tous les mois une photo en lien avec nos agences LCL ou notre patrimoine. Nous vous présentons aujourd'hui, la gare de Bourg St Maurice. Nous profitons pour passer un bonjour aux collègues de l'agence de cette ville.